

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE
Mme Noëlla ROMMEL
M. Christian MANCIP
M. Alain MARCELIN
Mme Magali LORA
Mme Christelle ABATE

M. Henri ANDRIEUX LOUER
Mme Isabelle BRUYNEEL
M. Pierre GAC
M. Jérémie JEAN
Mme Carole LAURENT
M. Gilles MANCEL

Mme Petya MARINOVA
M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Sandrine SAEZ
Mme Geneviève SIAUD
M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir :

- Mme Chantal MOCZADLO à M. le Maire
- Mme Rosine CARILLO TRAMIER à M. Jérémie JEAN
- Mme Alexandrine MEYNAUD à M. Pierre GAC
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 13 juin 2023

Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

2023 DGS 099

**Aire de stationnement du Toulourenc – Modification
de la régie « Pôle Affaires Générales »**

Rapporteur : M. Michel ROURRE

Vu la délibération n° 093/2022 relative aux modalités de la régie Pôle Affaires Générales qui définit : le type de produits encaissé, la période d'encaissement, les modes de recouvrement, et le mode de paiement

Vu la période d'encaissement modifiée soit :

- Le samedi 24 et le dimanche 25 juin 2023
- Du 01 juillet au 31 août 2023

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 09 juin 2023, il est proposé de modifier la délibération susvisée afin de l'adapter à la nouvelle période d'encaissement définie.

Le conseil municipal est appelé à modifier la régie comme suit :

Produits encaissés		Période d'encaissement	Tarif	Mode de recouvrement	Mode paiement
Marché hebdomadaire	Droits de place	01/01 au 31/12	Cf. les délibérations fixant les tarifs	Terminal de paiement avec édition de tickets (justificatif de paiement) ou carnet à souche	Espèces Chèque
	Branchement électrique et/ou eau				
Droits de place (cirques, prestataire extérieur, guignols, vente au déballage, marché producteurs, marchés nocturnes)	Droit de place	01/01 au 31/12			
	Branchement électrique et/ou eau				
Droits de place fêtes foraines		Fête de Rameaux à Pâques			
Branchement électrique et/ou eau		Fête de la Saint Michel (fin septembre)			
Salles communales : Blanchissage, mairie, maison porte,		01/01 au 31/12			
Ventes d'objets publicitaires					
Mobilier festivités					
Encaissement du droit de stationnement sur le site du Toulourenc		- 24/06/2023 et 25/06/2023 - Du 01/07/2023 au 31/08/2023			

Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- De dire que la régie Pôle Affaires Générales percevra les droits conformément au tableau ci-dessus
- De dire que Monsieur le Maire nommera par arrêté les régisseurs titulaire et suppléant ainsi que les mandataires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier
- D'inscrire les recettes correspondantes au budget communal

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance :
M. Christian MANCIP



Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 24 juillet 2023